

du PLUi	Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) [art L151-6 & L151-7 du C.U.]
Ilots ponctuels	 Activité économique
Ilots du paysage (arbre isolé) [art L151-19 du C.U.]	 Activité économique et commerciale
Ilots du paysage (mare) [art L151-19 du C.U.]	 Equipement
Ilots du paysage (patrimoine bâti) [art L151-19 du C.U.]	 Habitat
Ilots remarquables [art L151-19 du C.U.]	
Ilots linéaires	Fond de plan
Ilots du paysage [art L151-23 du C.U.]	Réseau routier
Ilots du paysage (aire commerciale) [art L151-16 du C.U.]	 Autoroute
Ilots du paysage (axe routier) [art L151-38 du C.U.]	 Réseau principal
	 Réseau secondaire
Ilots surfaciques	Cours d'eau
Ilots du paysage (boisé classé) [art L113-1 du C.U.]	 Permanents
Ilots du paysage (emplacement réservé) [art L151-41 du C.U.]	 Intermittents
Ilots du paysage (verts d'intérêt écologique) (Bâlement du paysage) [art L151-23 du C.U.]	
Ilots du paysage (emprise bâtie d'intérêt) [art L151-19 du C.U.]	 Limites communales
Ilots du paysage (emprise bâtie) [art L151-23 du C.U.]	 Limites cadastrales
Ilots du paysage (largeur de recul de 75m autour de la D673 [au Barriert]) [art L151-18 du C.U.]	 Bâlements
Ilots du paysage (secteur avec limitation de la constructibilité ou d'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques) [art L151-31 du C.U.]	 Surfaces en eau
Ilots du paysage (secteur susceptible de changer de destination) [art L151-11 du C.U.]	
Ilots du paysage (secteurs humides (Espaces remarquables)) [art L151-23 du C.U.]	
Ilots du paysage (secteur d'implantation des bâtiments des STECAL) [art L151-13 du C.U.]	

Libellé	Numéro	Bénéficiaire	Surface en m²
Préservation du bassin inondable avec aménagement communal pour les eaux pluviales	ser1	Commune de Sermange	6907.60
Bassin inondation	ser2	Commune de Sermange	1516.20
Lutte contre les inondations	ser3	Commune de Sermange	22005.00
Lutte inondation	ser4	Commune de Sermange	1304.90

Liste du patrimoine vernaculaires

